

## RÈGLEMENTS

### ➤ Article 1

Le Service des Loisirs de Saint-Barnabé organise un concours de déguisement, de citrouilles et de maisons décorées défini par le présent règlement. Ces trois concours sont réservés aux résidents de Saint-Barnabé.

### ➤ Article 2

Le concours respecte le calendrier suivant :

- 14 octobre : ouverture du concours
- 30 octobre : clôture de l'envoi des photos de citrouilles, de déguisements et de maisons décorées
- 1<sup>er</sup> au 4 novembre : vote du public via la page officielle Facebook de la Municipalité de Saint-Barnabé
- 7 novembre : publication des résultats sur la page Facebook à 12h au plus tard

### ➤ Article 3

Le concours de citrouilles et de déguisements est ouvert à tous les enfants âgés de 2 à 12 ans **ou** aux familles (parents et enfants)

Le concours de décorations de maisons est ouvert à tous.

La participation aux concours est gratuite.

Le participant peut s'inscrire aux trois concours et doit être un résident de la Municipalité de Saint-Barnabé.

### ➤ Article 4

Les prix sont répartis selon les 4 catégories d'âges suivantes pour les concours de citrouilles et de déguisements :

- catégorie 1 : 2 à 4 ans
- catégorie 2 : 5 à 7 ans
- catégorie 3 : 8 à 9 ans
- catégorie 4 : 10 à 12 ans
- catégorie : famille

Aucune catégorie d'âge n'est établie pour l'attribution des prix pour le concours de décorations de maisons.

### ➤ Article 5

Pour les concours de citrouilles et de déguisements, un seul gagnant est désigné par catégorie d'âge. Le gagnant est celui qui obtiendra le plus grand nombre de votes du public.

Pour le concours de décorations de maisons, les trois premiers gagnants sont ceux qui obtiendront le plus grand nombre de votes du public via la page Facebook de la Municipalité de Saint-Barnabé.

Un prix par famille quelque soit la catégorie d'âge ou le concours.

Le prix doit être accepté tel que décerné, sans substitution à un autre prix. Il n'est ni transférable ni monnayable.

Des prix de participation seront attribués par tirage au sort : seuls les participants n'ayant pas obtenu le plus grand nombre de votes sont admissibles au tirage au sort par souci d'équité.

Aucune réclamation ne sera admise.

## ➤ Article 6

Chaque gagnant sera averti par courriel.

À compter du jour où le courriel est envoyé, le gagnant dispose de six jours ouvrables pour récupérer son prix au bureau municipal de Saint-Barnabé. Dans le cas contraire, son prix sera attribué au suivant.

## ➤ Article 7

À tout moment, le Service des Loisirs se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler les concours si des circonstances l'exigent.

## ➤ Article 8

Le simple fait de participer aux concours quelqu'ils soient implique l'acceptation du présent règlement.



**Allez-y ! Déguisez-vous !**

Circulez en famille et amusez-vous !

Ce résumé des consignes provient du communiqué ministériel émis le 15 octobre 2020 sur le site [www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-2379/](http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-2379/)



**Consignes pour  
l'HALLOWEEN**

Les enfants (et leurs parents) devront circuler uniquement en compagnie des membres de leur maisonnée.

Les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée.

Ne pas entrer dans les maisons visitées.

Pas de party, fête ou de rassemblement permis.



## 2020 = 3 concours

Ce sera bientôt le temps de cueillir et décorer tes citrouilles. De revêtir ton costume ou de décorer ta maison afin d'embellir notre communauté en cette période pleine d'incertitudes et de contraintes.

**Obtenez le plus grand nombre de votes pour courir la chance de gagner de BEAUX PRIX !**  
Des prix de participation seront également attribués par tirage au sort.

## DATES IMPORTANTES

Pour **participer** aux concours :  
jusqu'au 30 octobre 2020 à 20h.

Pour **voter** (vous le public) :  
du 1<sup>er</sup> novembre au 4 novembre, minuit.

Pour **connaître** les gagnants :  
résultats le 7 novembre 2020, midi.



### Concours #1

## Déguisements

- **Enfile** ton déguisement d'Halloween.
- **Prends une belle photo** de toi déguisé.
- **Envoie-la par courriel** à [vd.doessamy@hotmail.com](mailto:vd.doessamy@hotmail.com).
- **Ensuite**, elle sera déposée sur la page Facebook de la municipalité.



### Concours #2

## Les citrouilles

- **Transforme ta citrouille** pour qu'elle soit effrayante, originale ou rigolote et donne-lui un nom.
- **Prends une photo** de ta citrouille et **envoie-la par courriel** à [vd.doessamy@hotmail.com](mailto:vd.doessamy@hotmail.com).
- **Ensuite**, elle sera déposée sur la page Facebook de la municipalité.



### Concours #3

## Les maisons

Le concours #3 est ouvert à tous!

- **Décorez** votre maison de façon originale et donnez-lui un nom.
- **Prenez une photo** de votre maison.
- **Envoie-la par courriel** à [vd.doessamy@hotmail.com](mailto:vd.doessamy@hotmail.com).
- **Ensuite**, elle sera déposée sur la page Facebook de la municipalité.

## Participez nombreux !

### Bonne CHANCE !

Ces trois concours sont réservés aux résidents de Saint-Barnabé.




## INFORMATIONS

Les règlements complets et détaillés de ces concours sont disponibles sur le site internet de la municipalité sous l'onglet LOISIRS.



[vd.doessamy@hotmail.com](mailto:vd.doessamy@hotmail.com)  
(819) 264-2085 poste 6  
[www.saint-barnabe.ca](http://www.saint-barnabe.ca)

Surveillez nos publications sur la page  de la Municipalité.

